

République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 13 janvier 2023 Date d'affichage : 13 janvier 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 18 janvier 2023
--	---	--

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit janvier 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants: 13
Pour: 13
Contre: 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Maxime TERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés : Jean-Yves MIDEY par Josiane CASBOLT

Excusés : Marie José BERNET

Absents :

Secrétaire de séance: Mireille PERRET

Objet: Remise gracieuse partielle sur les loyers commerciaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à la hausse des factures d'électricité sur l'ensemble du territoire, nos deux commerçants, « l'Amie du Cœur » et « au Fil du Temps », sont fortement impactés.

Afin d'apporter un soutien financier durant cette crise économique, Madame le Maire propose de leur octroyer une remise gracieuse partielle sur les loyers à intervenir sur l'année 2023.

Au fil du temps		L'amie du cœur	
Loyer ht	250 € + 5€ charges	Loyer ht	804 € + 15€ charges
Tva 20 %	51 €	Tva 20 %	163.8 €
TTC	306 €	TTC	982.80 €
Au lieu de	406 euros	Au lieu de	1 200 euros

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 12 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

AUTORISE le Maire à octroyer une remise partielle des loyer un an comme proposé ci-dessus.

Un courrier leur sera adressé pour formaliser cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Josiane CASBOLT


Le Maire
Josiane CASBOLT